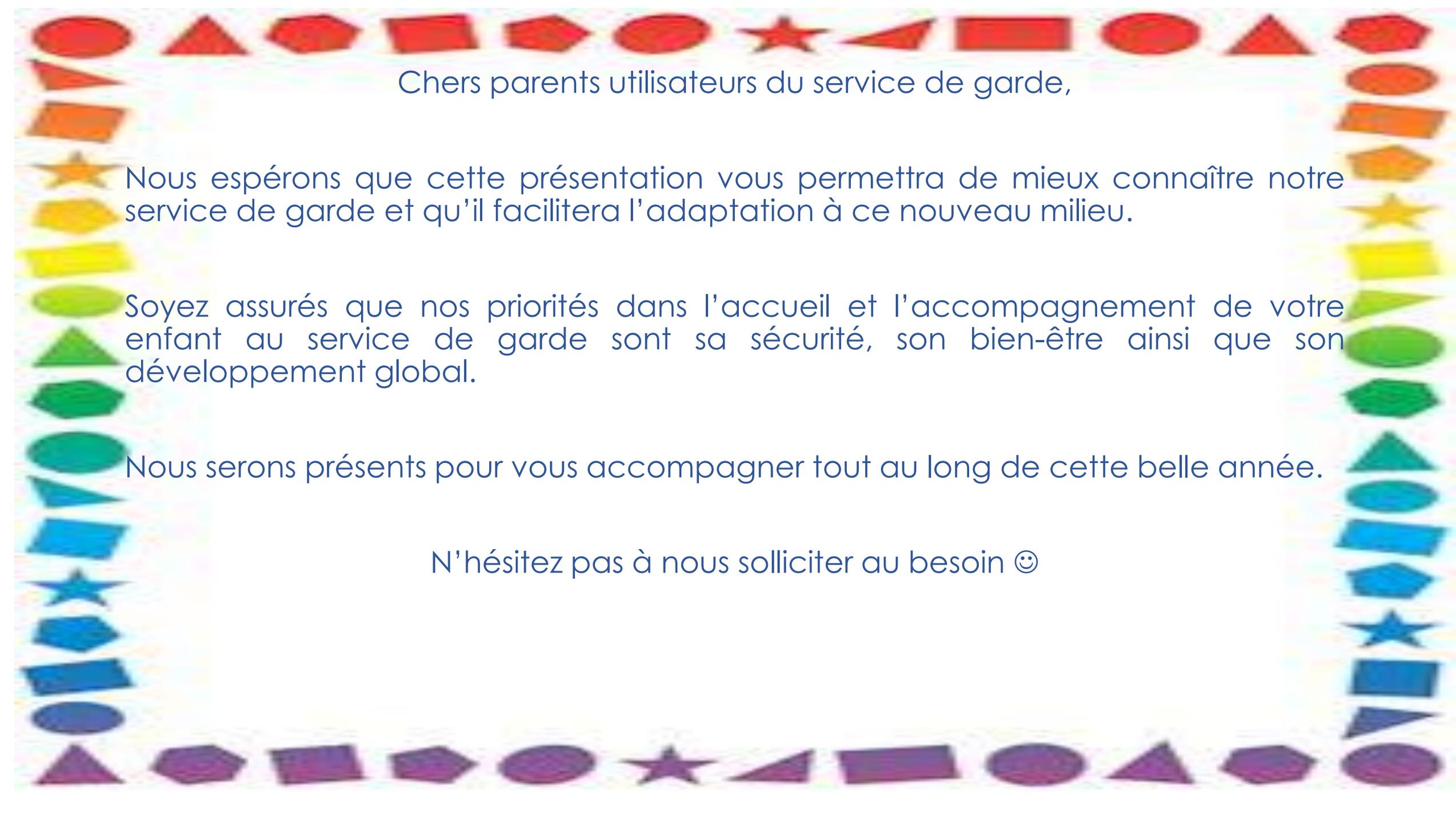


# Service de garde en milieu scolaire

École des Hauts-Clochers  
2022-2023





Chers parents utilisateurs du service de garde,

Nous espérons que cette présentation vous permettra de mieux connaître notre service de garde et qu'il facilitera l'adaptation à ce nouveau milieu.

Soyez assurés que nos priorités dans l'accueil et l'accompagnement de votre enfant au service de garde sont sa sécurité, son bien-être ainsi que son développement global.

Nous serons présents pour vous accompagner tout au long de cette belle année.

N'hésitez pas à nous solliciter au besoin 😊

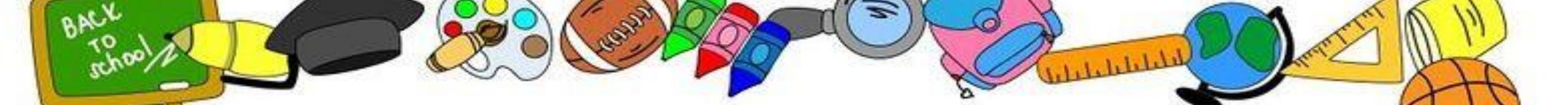
# Objectifs du service de garde en milieu scolaire

**Les services de garde en milieu scolaire poursuivent les objectifs suivants :**

- Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves;
- Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école;
- Mettre en place des activités et des projets récréatifs aidant au développement global des élèves;
- Encourager le développement d'habiletés sociales telles que le respect et l'esprit d'échange et de coopération;

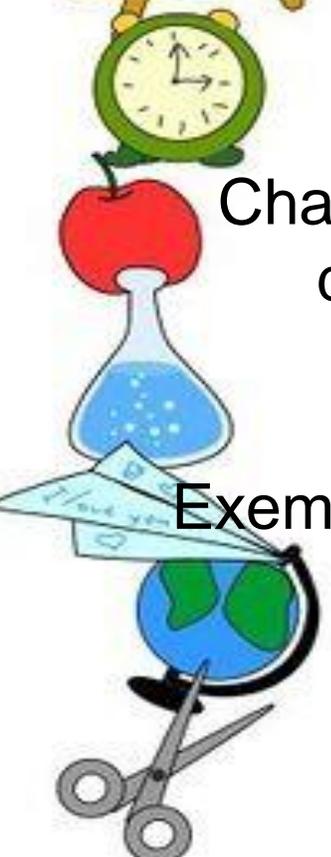
# Offre de service

- Le service de garde est offert pendant les jours de classe et les journées pédagogiques aux élèves inscrits dans les écoles primaires du Centre de services scolaire.
- Ce service est aussi offert pendant la semaine de relâche et en dehors de la période scolaire selon un calendrier approuvé annuellement par le Centre de services conjointement avec le conseil d'établissement de chacune des écoles.
- Lorsque l'école ferme avant le début des classes (tempête hivernale), le service de garde est fermé pour la journée selon la directive de la Direction générale.
- Le service de garde est ouvert de 7h à 18h.



# Programmation d'activités

Chaque semaine les éducateurs mettent en place une programmation diversifiée qui permet le développement global de votre enfant.  
Vous pouvez la consulter à l'entrée de l'école.

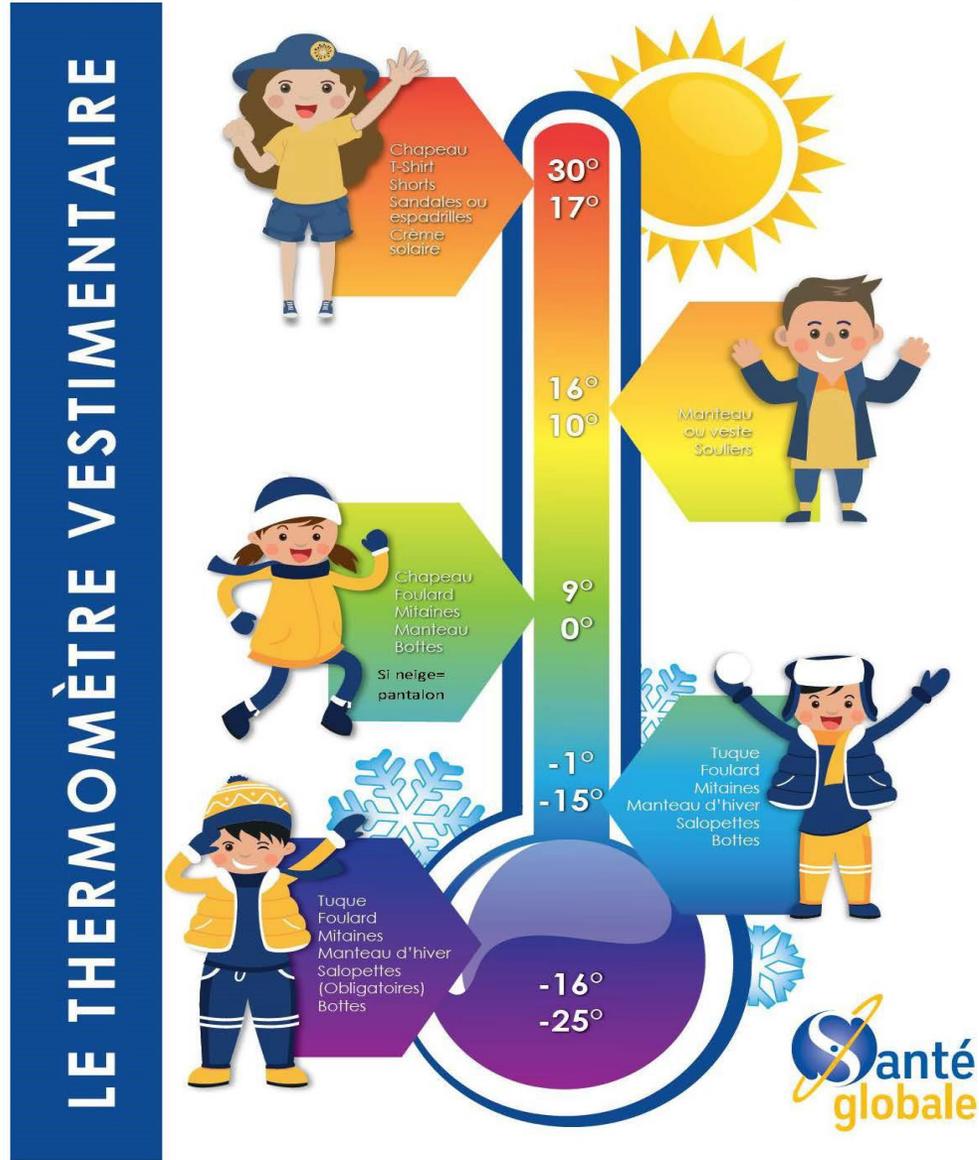


Exemples d'activités proposées: sport, expérience scientifique, bricolage, jeu de groupe, jeu de construction, conte animé, recette, etc.

Le jeu extérieur est très présent dans notre milieu, il est donc important que votre enfant soit habillé en conséquence.



Au service de garde,  
Je m'habille en fonction de la température



# Une journée au service de garde

## Préscolaire 4 et 5 ans

7h00 à 7h40  
10h17 à 11h10

11h10 à 11h15  
11h15 à 12h05  
12h05 à 12h40

15h05 à 15h40  
15h40 à 16h30  
16h30 à 17h15  
17h15 à 18h

Service de garde (enfants inscrits)  
Service de garde  
Période de jeux à l'extérieur  
Routine de préparation pour le dîner  
Dîner et jeu dans le local du dîner  
Transition, jeux à l'extérieur

Période de jeux à l'extérieur  
Activités dirigées dans un local  
Ateliers divers  
Jeux libres



# Une journée au service de garde

## Première à sixième année

7h00 à 7h45	Service de garde (enfants inscrits)
11h15 à 12h40	Période du dîner au sdg Jeux à l'extérieur Dîner
15h05 à 15h40	Période de jeux à l'extérieur
15h40 à 16h30	Activités dirigées dans un local
16h30 à 17h15	Ateliers divers
17h15 à 18h	Jeux libres

## Les étoiles

la routine particulière des étoiles est adaptée à chaque classe



# Tarification et paiement

## Fréquentation régulière (contribution réduite)

8,95\$ par jour

Fréquentation régulière; c'est-à-dire un enfant qui fréquente le service de garde au moins 2 périodes par jour et ce pour un minimum de 3 jours par semaine.

Fréquentation sporadique	Fréquentation sporadique	Fréquentation sporadique
Période du matin: 2,00\$	Période du midi: 4,00\$	Période de fin de journée: 8,75\$

Fréquentation sporadique; c'est-à-dire un enfant qui fréquente le service de garde une seule période par jour et ce peu importe le nombre de jour par semaine.

## Journée pédagogique

14,60\$ / jour

## Battement préscolaire 4-5 ans

2,90\$

## Mercredi Pm (Étoiles)

7,70\$

**PLACE RÉSERVÉE = PLACE PAYÉE**

# Calendrier scolaire 2022-2023



Primaire  
Calendrier scolaire  
2022-2023

Juillet 2022							Août 2022							Septembre 2022							Octobre 2022						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3							1	
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	
31																					30	31					
Novembre 2022							Décembre 2022							Janvier 2023							Février 2023						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30	31				26	27	28					
Mars 2023							Avril 2023							Mai 2023							Juin 2023						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	4						1	1	2	3	4	5*	6					1	2	3	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21*	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			25	26	27	28	29	30		
							30																				

CENTRE ADMINISTRATIF  
100-945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 4E2 418 652-2121

[desdecouvreurs.ca](http://desdecouvreurs.ca)

**Légende** 18 journées pédagogiques. S'ajoutent 2 journées pédagogiques flottantes à déterminer par chacune des écoles.

■ Congé pour les élèves et le personnel enseignant.  
■ Congé pour tous.

180 journées d'enseignement

\* NOTE : Si une ou des écoles devaient être fermées, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées pour cette école ou ces écoles dans l'ordre suivant : 21 avril 2023 (1<sup>re</sup> journée à libérer en cas de fermeture des écoles pour force majeure) et 3 mai 2023 (2<sup>e</sup> journée à libérer en cas de fermeture des écoles pour force majeure).

# Journées pédagogiques et semaine de relâche

- Les formulaires d'inscription sont envoyés par courriel.
- Le coût pour les frais de garde d'une journée pédagogique est de 14,60\$ par jour au calendrier régulier et de 21,85\$ lors de la relâche.
- Il est important de respecter la date limite d'inscription. Des frais de retard s'appliquent. (10\$ pour un retard d'inscription et 9,23\$ pour non fréquentation suite à l'inscription)
- La programmation de chacune des journées est détaillée dans le formulaire d'inscription.
- Les activités spéciales occasionnant des frais supplémentaires sont facultatives.
- Nous vous invitons à consulter le calendrier scolaire pour identifier les dates de ces journées.
- (Journées pédagogiques flottantes: 26 septembre, 3 mars)
- Le transport scolaire n'est pas disponible lors de ces journées.

# Période du repas

L'élève qui fréquente le service de garde le midi apporte son repas.

AUCUN FOUR MICRO-ONDES NE SERA DISPONIBLE POUR FAIRE CHAUFFER LES REPAS

-La meilleure option pour les repas est l'utilisation d'un thermos.

-Les repas froids sont également une bonne option.

## POINTS IMPORTANTS À RESPECTER SI VOTRE ENFANT APPORTE SON DÎNER

- S'assurer que sa boîte à goûter et les plats sont clairement identifiés et qu'il a les ustensiles nécessaires;
- Pour la conservation des aliments, placer un « ice pack » dans la boîte à lunch;
- S'assurer que votre enfant ait un repas froid ou utilise un thermos (aucun micro-ondes)
- Les boissons gazeuses, les friandises, les chocolats ... sont interdits;

**Tous les aliments à base d'arachides  
et de noix sont interdits**



# Contrôle des arrivées et départs

## Procédure lors de l'arrivée

Vous devez toujours donner la présence de votre enfant à l'accueil.

Pavillon Saint-Charles porte 1. Pavillon Notre-Dame 3

Au besoin, vous pourrez lui transmettre toutes informations nécessaires au bien-être de votre enfant.

- **Procédure lors du départ**

Vous devez vous présenter à la porte 1 (pavillon St-Charles) ou la porte 3 (pavillon Notre-Dame).

Vous y trouverez un tableau avec le nom de l'éducateur de votre enfant ainsi que des pictogrammes vous indiquant dans quel local son groupe se trouve.

- **Procédure pour les personnes autorisées**

Pour qu'une personne puisse venir chercher votre enfant, elle doit être inscrite sur la liste des personnes autorisées.

- **Procédure lors d'absence**

Toute modification occasionnelle ou absence de fréquentation doit être signifiée au sdg le plus tôt possible. Vous pouvez le faire par une note écrite, par courriel à l'adresse suivante:

**[sdg.hauts-clochiers@cssdd.gouv.qc.ca](mailto:sdg.hauts-clochiers@cssdd.gouv.qc.ca)**

ou en laissant un message dans la boîte vocale aux numéros suivants:

-Pavillon Notre-Dame: 418-871-6412 poste 5407

-Pavillon Saint-Charles: 418-871-6409 poste 5507

\* Vous devez toujours contacter le sdg même si vous avez avisé l'enseignant de votre enfant.\*

# Autres informations

- **Réservation de base et modification**

Vous avez reçu une confirmation de réservation suite à l'inscription de votre enfant au service de garde. Pour toute modification de fréquentation de votre enfant, vous devez compléter et signer un formulaire de modification et nous remettre le document le plus rapidement possible, afin de nous permettre d'être efficaces et sécuritaires dans l'organisation du service. Aucune modification ne sera traitée entre le 30 août et le 16 septembre.

- **Garde partagée**

Pour les dossiers traités en garde partagée, les parents doivent obligatoirement identifier les semaines de garde de chacun et convenir de la modalité de paiement : selon le calendrier de garde ou selon un pourcentage. L'information est nécessaire au traitement de la facturation, à l'émission des relevés fiscaux et au besoin, afin de communiquer avec le parent dans le respect des semaines de garde.

Le formulaire pour la gestion de la garde partagée est disponible au service de garde et il doit être signé par les deux parents (sur le même formulaire ou deux formulaires différents).

- **Paiement des frais de garde**

Tout paiement doit être effectué avant l'utilisation du service. Un calendrier de paiement vous sera envoyé afin d'acquitter les frais de garde mensuellement en fonction de dates précises. Il est à noter que d'autres frais peuvent s'ajouter en cours d'année (ex.: journée pédagogique, semaine de relâche, sortie ou activité spéciale, pénalités pour retard, repas).

Le Centre de services des Découvreurs offre la possibilité d'effectuer le paiement par le biais d'Internet. Vous pouvez consulter le document explicatif sur le site du Centre. Le paiement par chèque doit être fait à l'ordre du Centre de services des Découvreurs et le paiement en argent remis en main propre.

# Liens utiles

- [sdg.hauts-clochers@cssdd.gouv.qc.ca](mailto:sdg.hauts-clochers@cssdd.gouv.qc.ca)
- <https://www.cssdd.gouv.qc.ca/>
- [hauts-clochers.nd@cssdd.gouv.qc.ca](mailto:hauts-clochers.nd@cssdd.gouv.qc.ca)
- [www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/services-de-garde](http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/services-de-garde)

# Mot de la fin

Nous vous souhaitons une très belle rentrée ainsi  
qu'une merveilleuse année scolaire 2022-2023!



L'équipe du service de garde de l'école des Hauts-Clochers